

# Le Règlement des Foulées Nature 2020

## Le dimanche 4 Octobre

### 1/ L'Organisation :

Les « Foulées Nature de Crossey » sont organisées par les bénévoles du Sou des Ecoles de Saint Etienne de Crossey. Elles sont affiliées à la "Fédération Française d'Athlétisme – catégorie Courses Hors Stade".

### 2/ Les catégories et les courses :

Plusieurs circuits sont proposés par catégories d'âge (ces catégories sont valables jusqu'au 31 octobre 2020).

Le dossard sera à retirer au départ à partir de 6h30 et au plus tard 30 mn avant le départ de course.

CATEGORIES	Années de naissance	DISTANCE A PARCOURIR	
Maternelles	2015 et 2017	400 m	Sans classement
Mini-Poussins	2013 et 2014	800 m	Sans classement
Mini-Poussins	2011 et 2012	1 km	Sans classement
Poussins 10-11ans	2009 et 2010	1,2 km	Sans classement
Benjamins 12-13ans	2007 et 2008	2,5 km	Classée& chronométrée
Minimes 14-15ans	2005 et 2006	3,2 km	Classée& chronométrée
Jeune (Cadets, Juniors, Espoirs)	2003 à 1998	10.8 km et 380m	Classée& chronométrée
Autres (Séniors et Masters)	1997 et avant	de D+	Classée& chronométrée

**Attention : le tracé de ces courses emprunte des chemins et des terrains privés exceptionnellement ouverts avec l'accord des propriétaires. Ayez la correction de ne jamais fréquenter ces circuits en dehors de l'épreuve. De votre sens civique dépend l'avenir de notre et de votre cross. Merci de votre compréhension.**

### **3/ Le Programme :**

Les départs seront devant le Gymnase Intercommunale de la Morge de Saint Etienne de Crossey.

DEPARTS du Gymnase	
8H00	
8H30	Départ 10.8 km
9h00	Départs du 3.2 km Minimes
9h15	Départ du 2.5 km Benjamins
9h30	Remise des prix 3.2 et 2.5 km
10h00	Remise des prix du 10.8 km
10h30	Départ courses école primaire (1.2km et 1km)
11h15	Départ courses école maternelle (derrière gymnase)
12h00	Animation concert

Des lots seront remis aux premiers, par course sans catégorie d'âge.

### **4/ Le Ravitaillement**

Un ravitaillement à l'arrivée pour les courses à partir du 2.5km. Une boisson chaude sera distribuée à chaque participant.

### **5/ Les Inscriptions :**

Pour gagner du temps, inscrivez-vous sur notre site [www.soudecrossey.fr](http://www.soudecrossey.fr), payez en ligne ou inscrivez-vous par courrier avec le règlement correspondant. Ces inscriptions sont ouvertes jusqu'au jeudi 1er octobre inclus (date de réception de courrier).

Sinon vous avez la possibilité de vous inscrire le jour même

Droits d'inscription	Jusqu'au 1 octobre	Après le 1 octobre
10.8 km	12 €	15 €
Du 400m au 3.2km	2€	2€

En cas de non-participation, ou d'annulation de la course, les inscriptions ne seront pas remboursées.

## **6/ Les Conditions de participation**

Tout participant à une course avec classement (tout participant né en 2008 ou avant), devra fournir **la photocopie** (*nous ne restituons pas le certificat médical*) :

- d'une **licence d'athlétisme, ou FFCO, FFPM, UNSS** ou l'**UGSEL** en cours de validité ou
- d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de **moins d'un an**.

*Fournir une attestation parentale pour les mineurs à télécharger sur notre site [www.soudecrossey.fr](http://www.soudecrossey.fr)*

*Sur **toutes les courses** l'utilisation des bâtons ou de chien de traction est interdite et chaque coureur doit évoluer en semi-autosuffisance.*

## **7/ Secours**

Ils seront assurés par la Croix Blanche avec un poste de secours au gymnase en liaison radio avec les personnes responsables de la sécurité des courses.

## **8/ L'Assurance**

Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance RC et rapatriement. Obligation de signer la feuille d'inscription pour chaque coureur.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

## **9/ Abandon et limite horaire**

Tout abandon devra être signalé au signaleur le plus proche, le dossard lui sera remis.

Les coureurs rattrapés par le coureur balais seront déclarés hors course par celui-ci, et il récupérera leur dispositif de chronométrage et leur dossard. Ils pourront poursuivre le parcours sous leur responsabilité propre.

## **10/ Droits à l'image**

Autorisation est donnée aux organisateurs des Foulées de Crossey ainsi qu'à leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels.